

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Gabrielle Lavoie](#)

<https://www.cadre21.org/membres/a83d4fbe08d7e43eb5eddf53>

Date d'obtention : 2022-09-28 18:38:20

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Que cette trousse permet un meilleur arrimage entre les acteurs du milieu scolaire et des services policiers afin de mieux soutenir l'élève. Également, elle assure une intervention plus rapide auprès des élèves touchés par une situation de partages non consentuels d'images intimes. Elle sert aussi de guide afin d'orienter le personnel scolaire dans les interventions à privilégier selon le contexte et la nature du geste.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Je vais être en mesure de mieux soutenir les écoles qui en font l'utilisation dans leur milieu. Et aussi d'assurer d'être en cohérence avec les interventions proposées dans le guide.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Le contexte dans lequel le partage non-consensuel de photo intime a été fait.